

# <u>DÉLIBÉRATION</u>

Nº2015-12-13

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er décembre 2015

**Président : François de MAZIÈRES** 

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 - pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. Francois LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. François SIMEONI (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 - pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN), M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n°2015-12-10), M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

#### Absents excusés :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
Mme Laurence de PINS a donné pouvoir à Mme Karin LE MENE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
M. Michel BANCAL a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Erik LINQUIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Corinne BEBIN,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
M. Laurent DELAPORTE,

Secrétaire de séance : M. François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 24 novembre 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 2 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Titre: Mutualisation de services entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et deux de ses communes membres. Régularisation de l'exercice 2014 et prévision 2015 de la mise à disposition de services avec la commune du Chesnay. Convention pour l'encadrement des missions d'aménagement du pôle musique du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles avec la commune de Versailles.

M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-4-1 et L.5216-5 II al 4 et 5 ;

Vu la précédente délibération n°2011-02-15 du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du 1<sup>er</sup> février 2011 et la délibération n°2011.01.18 du Conseil municipal de la ville de Versailles du 27 janvier 2011 établissant les modalités de services partagés entre les deux collectivités ;

Vu la convention-cadre de mutualisation des services ville de Versailles/Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en date du 19 octobre 2012 ;

Vu l'avis des comités techniques paritaires (CTP) de la ville de Versailles en date du 27 juin 2014 et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en date du 23 juin 2014 ;

Vu la précédente délibération n°2014-10-09 du Conseil communautaire de VGP du 14 octobre 2014 et la délibération du Conseil municipal de la ville du Chesnay du 6 février 2014 établissant les modalités de mise à disposition de services de la commune du Chesnay vers la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exécution de prestations spécifiques de collecte des ordures ménagères ;

Vu l'avis des comités techniques paritaires de la Ville du Chesnay en date du 18 décembre 2013 et celui de la communauté d'agglomération en date du 1er décembre 2013.

Afin de rationaliser leur fonctionnement et d'optimiser leurs dépenses, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) et certaines de ses communes membres ont signé des conventions de mise à disposition de services.

• Concernant la commune du Chesnay, en 2014, à la suite de son arrivée au sein de la CAVGP et du transfert de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés », la commune du Chesnay a été amenée à conserver certaines prestations spécifiques en matière de collecte des ordures ménagères. En effet, certains agents accomplissant les prestations en question n'étaient pas uniquement dédiés à ces fonctions et ne pouvaient donc pas être transférés. Par conséquent, une convention entre la CAVGP et la commune du Chesnay a été établie afin de fixer les modalités de mise à disposition partielle de ces agents pour l'exécution de tâches de collecte incombant à la CAVGP.

Cette convention de mise à disposition de services prévoit, conformément à la réglementation, que le coût du service est établi chaque année de manière prévisionnelle puis doit faire l'objet d'une régularisation au vu des réalisations effectives, une fois l'année achevée.

Pour l'année 2014, une régularisation de 16 561,73 € est à prévoir, correspondant au décalage constaté entre prévision et réalisation tel que précisé dans le projet d'avenant.

Par ailleurs, pour l'année 2015, les conventions de services partagés font l'objet d'un avenant tenant compte des prévisions de réalisations.

• Concernant la commune de Versailles, les conventions passées prévoient qu'un certain nombre de fonctions supports soient assurées par des services partagés, ainsi que plus ponctuellement des interventions en encadrement de travaux de construction ou d'aménagement. C'est dans ce dernier cadre que s'inscrit le nouveau projet de convention annexe « opération » pour l'encadrement des missions de travaux d'aménagement du pôle musique du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles, assuré par la direction de la construction de la Ville. Le montant prévisionnel est de 85 065 € sur 3 ans, dont un versement de 15% en 2015 soit 12 763 € (hors frais d'administration générale).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Il est proposé au Conseil communautaire :

1) d'approuver la régularisation de l'exercice 2014 relative aux coûts de la mise à disposition de services de collecte de déchets avec la commune du Chesnay, qui correspond à un montant global de 16 561 73 € à verser par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la commune du Chesnay, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;

- 2) d'approuver les prévisions de réalisation 2015 relatives à la mise à disposition de services de la commune du Chesnay vers la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exécution de prestations spécifiques de collecte des ordures ménagères ;
- 3) d'approuver les dispositions de la convention annexe de mutualisation de service en matière d'encadrement des missions de travaux d'aménagement du pôle musique du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles, passée avec la commune de Versailles, d'une durée de 3 ans ;
- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les documents afférents à cette délibération et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- 5) d'imputer les dépenses liées aux régularisations 2014 au budget principal au chapitre 011 : charges à caractère général à l'article 6217 pour le remboursement de la masse salariale mutualisée et à l'article 62875 pour les frais d'administration générale (FAG) de Versailles Grand Parc ;
- 6) d'imputer les dépenses correspondantes au prévisionnel 2015 au budget principal aux chapitres correspondants à l'article 6217 pour le remboursement de la masse salariale mutualisée et à l'article 62875 pour les frais d'administration générale (FAG) de Versailles Grand Parc.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 50 Nombre de pouvoirs : 13 Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président, Par délégation,

Directeur général des services



## Contrôle de Légalité Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015\_12\_13

Résumé de l'acte : Mutualisation de services entre la communauté d'agglomération Versailles Gran...

Date de décision : 01/12/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification: 7.1. Decisions budgetaires

Rédacteur : Emilie Briand

AR reçu le : 10/12/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151201-2015\_12\_13-DE

### Pièces jointes :

2015-12-13 - Mutualisation Le Chesnay et Pole musique v3.pdf

ANNEXE 2015-12-13 - convention annexe.pdf ANNEXE 2015-12-13 - avenant financier.pdf

### Historique:

10/12/2015 14:13:21 Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
10/12/2015 14:16:17 En cours de transmission	
10/12/2015 14:19:02 Transmis en Préfecture	
10/12/2015 14:22:43 Accusé de réception reçu	